



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/102

**Réunion du 19 décembre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 12/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Eva DERVIN, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Valentine DION a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD,

Secrétaire de séance : M. Benoît LAIES

Objet : Avenant au contrat de délégation de service public d'assainissement lié à l'ajout de l'exploitation d'un poste de refoulement rue de l'Aisne

Vu le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif confié à la Société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux et visé en sous-préfecture de Vouziers le 15 décembre 2014 ;

Considérant l'existence d'un poste de refoulement rue de l'Aisne fonctionnel depuis 2021 et actuellement exploité par la ville de Vouziers en dehors du contrat de délégation de service public ;

Vu le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public intégrant ce poste de refoulement ;

Considérant que l'incidence financière de cet avenant est une augmentation de la part variable de la collectivité de 0,0091 €/m³;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement lié à l'ajout de l'exploitation d'un poste de refoulement rue de l'Aisne
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le maire,
Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance
M. Benoît LAIES



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 29/12/2023
Et de sa publication ou notification le : 29/12/2023**